Date de génération de ce justificatif : 30/10/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

LEXDEN – Constitution de société

Référence :

Départements de publication : Morbihan
Annonce légale publiée le 22 mai 2026 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Constitution de société

Avis de constitution Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 13 mai 2026, à VANNES. Dénomination : LEXDEN. Forme : Société d'exercice libéral par actions simplifiée. Siège social : 3 Boulevard du Colonel Rémy – Immeuble Le Corum, 56000 Vannes. Objet : En France et à l'étranger l'exercice en commun de la profession d'avocat telle qu'elle est définie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 10.000 euros Cession d'actions et agrément : Toute cession ou transmission d'actions à un tiers à la société devra être soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions requises pour les décisions collectives extraordinaires. Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées : chaque action donne droit à une voix. Ont été nommés : Président : Monsieur François Grenier 3 Boulevard du Colonel Rémy – Immeuble Le Corum 56000 Vannes. La société sera immatriculée au RCS de Vannes. Pour avis. Le Président

Consulter cette annonce en ligne